

**ARRETE PROVISOIRE**

**REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION  
Passage à niveau n°30 sur R N330**

Le Maire de Le Plessis Belleville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-24, L. 2213-1 et suivants, les articles L. 2521-1 et suivants, fixant les pouvoirs de police des Maires,

Vu le Code de la Route, article R. 411-8 fixant les pouvoirs de police des Maires en matière de circulation et de stationnement,

Vu le Code Pénal,

Vu de Code de la Voie Routière,

Attendu que des travaux ferroviaires doivent être effectués par la société SNCF sur la ligne 229 000 la Plaine-Hirson au niveau du PN n°30.

Vu l'emprise de chantier et les caractéristiques de la voirie, il est nécessaire d'assurer la sécurité du chantier et du public,

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers et du chantier,

**ARRETE**

**Article n°1** : Le présent arrêté prend effet du 21 novembre 2026 à 06h00 au 22 novembre 2026 à 22h00.

**Article n°2** : Le passage à niveau n°30 est interdit à la circulation des véhicules à moteur, des cycles, des piétons et du bétail.

**Article n°3** : Une déviation sera mise en place : Annexe joint

- Dans le sens Meaux – Senlis : A Saint-Soupplets prendre la D401 direction Dammartin en Goële pour reprendre la RN2 direction Senlis
- Dans le sens Senlis – Meaux : Prendre RN 2 direction Dammartin en Goële puis prendre la D401 direction Saint-Soupplets

**Article n°4** : La signalisation réglementaire sera apposée et entretenue par la société SNCF.

**Article n°5** : Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et les contrevenants poursuivis conformément à la Loi.

**Article n°6** : Tout véhicule stationné sera considéré comme gênant et pourra être mis en fourrière.

**Article n°7** : Monsieur le chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville et les agents placés sous ses ordres, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin et les gendarmes relevant de son autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article n°8** : Il sera notifié à :

- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin,
- Monsieur le Directeur des Services Technique de Le Plessis Belleville,
- SNCF 21 rue du dépôt à Nogent sur Oise

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le site  
internet de la commune :

15/10/2026

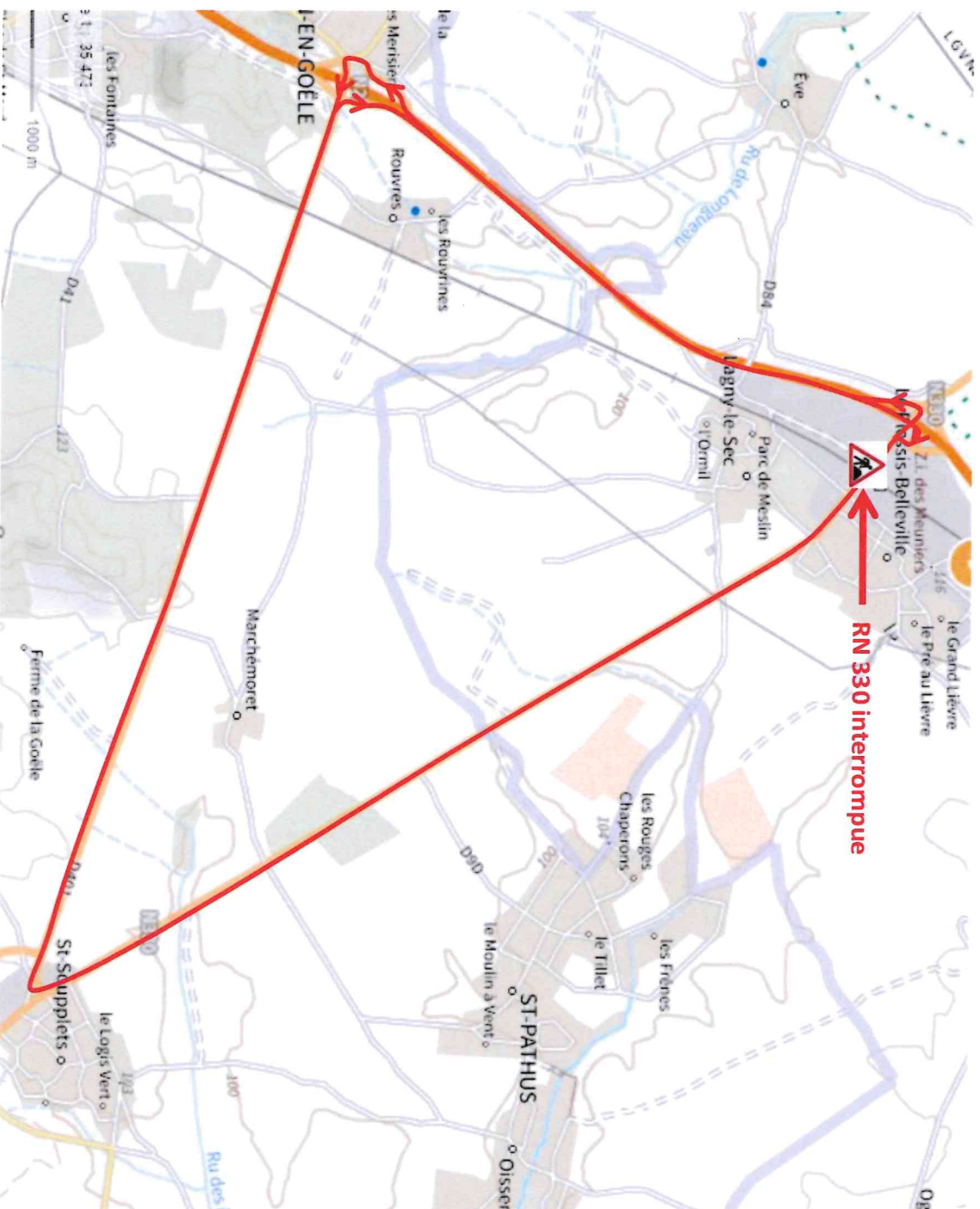
Le Plessis Belleville, P/S  
Le 08 octobre 2026,  
Le Maire, C. KORELL,





## Travaux au passage à niveau n°30 situé N330

Circulation routière interrompue du jeudi 21/11/2026 à 22h au vendredi 22/06/26 à 06h.



## Déviation